

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

004-200072304-20180213-D201810-DE

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 19

Absents : 7

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 4

Votants : 23

- dont « pour » : 23

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2018

Publication : 14/02/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix huit, le treize février à 16 heures trente, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 9 février 2018 se sont réunis dans la salle de réunion de la maison de la vallée sise 4, av des 3 frères Arnaud 04400 Barcelonnette sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, PIGNATEL Agnès STUPNICKI Josiane, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BAGUE Patrice, BERCHER Francis, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre et BOUVET Patrick

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, MM. FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques, MASSE Roger ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, NICOLAS Yves ayant donné pouvoir à M. BERCHER Francis et FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n°2018/10

OBJET : SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE SERRE-PONCON (SMADESEP) : DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS TITULAIRES ET DE TROIS REPRESENTANTS SUPPLEANTS.

Le conseil de Communauté,

VU les statuts du SMADESEP modifiés en date du 23 mars 2016 ;

VU sa délibération 2017/18 du 10 janvier 2017 portant notamment désignation de deux conseillers communautaires titulaires et de deux conseillers communautaires suppléants pour siéger au SMADESEP ;

CONSIDERANT que suite à la fusion des deux EPCI au 1^{er} janvier 2017, la CCVUSP est substituée de plein droit à la commune du Lauzet-Ubaye, qui siégeait au sein du SMADESEP, portant le nombre de représentants de la CCVUSP auprès de cet organisme à **trois titulaires** et **trois suppléants**,

VU la lettre de démission de M. KLETTY Guy en qualité de conseiller communautaire, siégeant également au SMADESEP, adressée à la présidente de la CCVUSP le 13 janvier 2018 ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner **trois** conseillers communautaires titulaires et **trois** conseillers communautaires suppléants pour représenter la CCVUSP au sein du SMADESEP ;

VU les candidatures de Mmes **VAGINAY Sophie, PIGNATEL Agnès et de M. MASSE Roger** aux postes de titulaires,

VU les candidatures de MM. **FERRON Jean, PAYOT Jean-michel et MILLION-ROUSSEAU Daniel** aux postes de suppléants ,

Après délibéré,

Après un vote à main levée décidé à l'unanimité des membres présents,

- **DESIGNE** en qualité de représentants de la CCVUSP pour siéger au SMADESEP :

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
-------------------	-------------------

- | | |
|-----------------------|----------------------------|
| 1. Mme VAGINAY Sophie | M. FERRON Jean |
| 2. Mme PIGNATEL Agnès | M. PAYOT Jean-Michel |
| 3. M. MASSE Roger | M. MILLION-ROUSSEAU Daniel |

- **DIT** que cette délibération modifie la délibération n°2017/18 du 10 janvier 2017.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,



C.C.V.U.S.P.

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

13 février 2018